

Paris, le 2 décembre 2013

**Dans 60 jours, les entreprises seront-elles capables
de recevoir des paiements de leurs clients, de régler
leurs fournisseurs et d'effectuer les virements de salaires ?**

SEPA J - 60

A 60 jours de la date butoir fixée au 1^{er} février 2014 par la réglementation européenne, la FBF alerte les entreprises sur l'urgence de migrer aux moyens de paiement SEPA*. Au terme de cette échéance, les moyens de paiements nationaux ne pourront plus être utilisés, pour les paiements domestiques et transfrontières, et seront définitivement remplacés par les virements et prélèvements aux formats SEPA.

Au 1^{er} février, les entreprises qui ne seraient pas passées aux nouvelles normes, ne pourront plus effectuer les paiements de leurs clients et de leurs collaborateurs ou encore recevoir des règlements. Une migration rapide est impérative pour les entreprises afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels : impacts de trésorerie, blocage des relations commerciales ...

.../...

Comment faire pour migrer aux moyens de paiement SEPA ?

L'entreprise doit analyser ses flux de paiement, mettre à jour les bases de données et applicatifs concernés et remplacer les références bancaires nationales par celles sous la forme BIC/IBAN. A cette fin, l'entreprise doit prendre contact au plus vite avec sa banque, son fournisseur de solutions logicielles et son expert-comptable pour engager la migration et tester les solutions retenues.

Les entreprises peuvent s'informer sur www.banques-sepa.fr, site avec des conseils pratiques et des témoignages d'entreprises.

** Le SEPA (Espace Unique de Paiement en Euro, Single Euro Payments Area en anglais) est le format harmonisé mis en place pour les prélèvements et les virements effectués en Europe. Il remplacera définitivement les anciens modèles domestiques dès le 1^{er} février 2014.*

**LES ENTREPRISES DOIVENT OBLIGATOIREMENT PASSER A SEPA
AVANT LE 1^{ER} FEVRIER 2014.**

Dirigeant d'entreprise : votre banque et votre association professionnelle peuvent vous aider et répondre à vos questions sur le SEPA. Contactez-les rapidement !

Contacts :

Colette Cova – tél : 01 48 00 50 07 - e-mail : ccova@fbf.fr

Céline Meslier – tél : 01 48 00 50 70 - e-mail : cmeslier@fbf.fr

Zoé Boissel – tél : 01 48 00 50 08 - e-mail : zboissel@fbf.fr

www.fbf.fr

 Suivre @FBFFrance